

NOTRE SANTÉ EST EN DANGER !

LE SITE LEGRÉ MANTE, HAUTEMENT POLLUÉ, EST DANS UN QUARTIER DENSÉMENT PEUPLÉ.

LA QUESTION EST : EST-CE QUE LA POPULATION SERA PROTÉGÉE ?

DEMANDONS QUE LE PROMOTEUR PRÉSERVE LA SANTÉ DES RIVERAINS ET QUE LES AUTORITÉS FASSENT RESPECTER LA RÉGLEMENTATION DES SITES POLLUÉS

35 POLLUANTS IDENTIFIÉS SUR LE SITE, DONT :

Polluant	Seuil d'alerte	Niveau sur le site
PLOMB	100	38.000
ARSENIC	25	11.000
MERCURE	0,5	180
ZINC	500	15.000

AMIANTE – 13.500 m² de toitures amiantées

(Unité : mg/kg de masse sèche. Sources : OMS, ARS, ADEME)

"La pollution recensée est actuellement inacceptable pour la santé publique"

(Préfecture des Bouches-du-Rhône)

LES POUSSIÈRES TOXIQUES PRODUITES PAR LE CHANTIER LEGRÉ MANTE NE DOIVENT PAS SE DIFFUSER DANS NOS ÉCOLES, NOS SALLES ET TERRAINS DE SPORT, NOS HABITATIONS, NOS PARCS !

LES ENGAGEMENTS NON TENUS :

"On mettra en place des dispositifs étanches visant à tout terrasser en sous-pression que ce soit pour des métaux, des solvants chlorés ou d'autres polluants. On travaille sous tentes pressurisées et l'ensemble des gens qui sont à l'intérieur sont habillés en cosmonautes" (Directeur environnemental de GINKGO)

LA RÉALITÉ:

-Toutes les zones contaminées par le plomb, l'arsenic, le mercure, le zinc ne seront pas protégées par des tentes.

-Le crassier (décharge en bord de mer) est sorti du projet de dépollution et la cheminée rampante de Legré Mante ne sera pas entièrement dépolluée.

NOUS DEMANDONS UNE VÉRITABLE PRÉVENTION

Il n'y a pas de recette miracle, la prévention est assurée par une combinaison d'actions indissociables les unes des autres :

- DES TENTES ÉTANCHES SUR TOUTES LES ZONES DES TRAVAUX POUR EMPÊCHER L'ENVOL DES POUSSIÈRES HORS DU CHANTIER
- LA DÉPOLLUTION DE LA TOTALITÉ DU SITE, Y COMPRIS LE CRASSIER EN BORD DE MER ET LA CHEMINÉE RAMPANTE
- LA SURVEILLANCE DE L'AIR EN TEMPS RÉEL SUR LES EFFETS DU CHANTIER SUR LE QUARTIER ET L'ARRÊT DES TRAVAUX EN CAS DE DÉPASSEMENT DE VALEURS LIMITES CLAIREMENT DÉFINIES